



Revue de presse, janvier 2009

- BS Le Conseil d'Etat a décidé que la loi sur la protection contre le tabagisme passif n'entrera en vigueur que le 1^{er} avril 2010. (Basler Zeitung)
- BE Le référendum contre la loi cantonale pour la protection contre le tabagisme passif n'a pas abouti. Andreas Rickenbacher, conseiller d'Etat responsable de ce dossier, a fait savoir que l'ordonnance est en cours d'établissement et que la loi pourrait entrer en vigueur dès le milieu de l'an 2009. (Der Bund)
- FR Le gouvernement fribourgeois a décidé que la loi sur la protection de la population contre le tabagisme passif entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Les cafés et restaurants ont un semestre de plus pour s'adapter. Ainsi, tous les lieux publics du canton de Fribourg seront sans fumée à partir du 1^{er} janvier 2010. Quant à l'ordonnance concernant les fumoirs, Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat en charge de la santé, souhaite une consultation avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Valais. (Freiburger Nachrichten, 06.01.09)
- SO Les établissements publics sont désormais aussi sans fumée depuis le 1^{er} janvier 2009, le délai transitoire étant écoulé. (Solothurner Zeitung, 05.01.09)
- SG La ligue pulmonaire cantonale a récolté 8'407 signatures pour son initiative populaire «Protection pour tous contre le tabagisme passif». Le comité d'initiative dit avoir récolté quelque 10'000 signatures, mais toutes n'ont pas pu être identifiées pendant les fêtes. De toute manière, les 6'000 signatures nécessaires au dépôt d'une initiative sont largement atteintes. (20 Minuten, 09.01.09)
- SO Quatre dénonciations, quelques réactions énervées de non-fumeurs et le constat que certains restaurateurs attendent jusqu'au contrôle: voici le premier bilan de l'Office cantonal de la santé chargé de contrôler l'application de la protection légale contre le tabagisme passif. Mais, dans l'ensemble, l'Office se dit satisfait de la mise en œuvre. (Solothurner Zeitung, 13.01.09)
- SG Le parlement cantonal a chargé les communes de la mise en pratique et du contrôle de la réglementation contre le tabagisme passif. Mais ce transfert entraîne de nouveaux problèmes. Les communes manquent notamment de personnel pour effectuer des contrôles dans les établissements publics, et la police n'intervient qu'en cas de réclamation. (St. Galler Tagblatt, 14.01.09)
- GE Le Grand Conseil prendra sa décision le 22 janvier 2009 concernant la nouvelle loi sur la protection contre le tabagisme passif, rendue nécessaire suite à la décision de septembre 2008 du Tribunal fédéral. Si le Grand Conseil adopte cette loi comme prévu, le Mouvement Citoyens Genevois (MCG) lancera un référendum contre la loi. (Le Matin Bleu, 16.01.09)
- BL La commission de la justice et de la sécurité du Parlement cantonal s'est prononcé à sept voix contre six pour le contre-projet à l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» de la Ligue pulmonaire des deux Bâle. Ce contre-projet prévoit, contrairement à l'initiative, des fumoirs avec service. (Basler Zeitung,



19.01.09)

- AG Le Parlement cantonal a adopté la nouvelle loi sur la santé par cent seize voix contre neuf. Cette loi contient une réglementation du tabagisme passif qui correspond à la réglementation fédérale. Les établissements publics de moins de 80 m² pourront donc rester fumeurs dans le canton d'Argovie. (Aargauer Zeitung, 21.01.09)
- SG Selon les indications de «Raucherliga.ch» [ligue des fumeurs.ch], qui a réuni les 6000 signatures nécessaires pour lancer une initiative populaire, l'initiative «Freiheitliches Rauchergesetz für den Kanton St.Gallen» [loi libérale sur le tabagisme dans le canton de Saint-Gall] prévoit, comme la solution fédérale, que les établissements publics de moins de 80 m² puissent rester fumeurs. Pour l'instant, comme seules 4'600 signatures ont été authentifiées, la ligue des fumeurs continue sa récolte. (20 Minuten, 22.01.09)
- GE Le Grand Conseil genevois a adopté la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui, contrairement à l'initiative constitutionnelle «Tabagisme passif et santé» autorise les fumeurs. Les auteurs de l'initiative, adoptée par 80 pour cent de oui en mars 2008, veulent recourir contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. (Le Temps, 23.01.09)
- FR Le CIPRET fribourgeois organise le concours «Apprentissage sans tabac» pour la troisième fois. Il s'adresse à tous les apprentis qui suivent leur formation dans le canton et qui s'engagent à rester six mois sans fumer. 10 x 300 francs sont tirés au sort entre les gagnants. 427 apprentis de 267 entreprises se sont déjà inscrits selon le CIPRET, mais le délai d'inscription court jusqu'au 1^{er} mars. (Freiburger Nachrichten, 27.01.09)
- BL Le Parlement a adopté un contre-projet à l'initiative populaire «protection contre le tabagisme passif». Le contre-projet correspond à la loi fédérale, en prévoyant des fumeurs avec service et la liberté de choix pour les établissements publics d'une superficie inférieure à 80 m². (20 Minuten, 29.01.09)
- JU Le Parti socialiste jurassien a déposé une motion au Parlement, qui incite le gouvernement jurassien à élaborer des fondements juridiques pour une protection efficace contre le tabagisme passif. La motion devrait être traitée cette année encore par le Parlement. (arcinfo.ch, 30.01.09)
- Suisse La ligue pulmonaire suisse a décidé de lancer une initiative populaire nationale pour la protection contre le tabagisme passif. (NZZ)
- Le référendum contre la loi fédérale pour la protection contre le tabagisme passif a échoué. La collecte a été arrêtée puisque seules 6000 signatures ont pu être récoltées jusqu'à la semaine dernière, la plupart dans le canton de Berne. Le même comité d'initiative avait déjà lancé en vain un référendum contre la loi bernoise pour la protection contre le tabagisme passif. (Berner Zeitung, 15.01.09)
- Etranger Dans la principauté du Liechtenstein, le référendum contre l'assouplissement de la protection contre le tabagisme a abouti. Le scrutin aura lieu à la fin mars.



(Liechtensteiner Volksblatt)

Aux Etats-Unis, il est désormais possible de porter plainte contre l'industrie du tabac pour utilisation de l'appellation «light», qui induit en erreur. C'est ce qu'a décidé la Cour suprême, qui a estimé que les lois contre les pratiques trompeuses pouvaient s'appliquer à cette situation. Elle a donné raison à trois habitants de l'Etat américain du Maine qui avaient porté plainte contre Altria, la maison-mère de Philip Morris, au nom de tous les fumeurs de Marlboro Light et de Cambridge Light du Maine, pour publicité mensongère. (Le Temps)

14 Etats américains ne commercialiseront plus que des cigarettes difficilement inflammables d'ici à la fin de 2009. Ce type de cigarettes s'éteint dès qu'elles ne sont plus fumées activement. Cette mesure est efficace contre les incendies et pourrait en éviter un millier par année. L'industrie du tabac s'est longtemps opposée à la libre commercialisation de ces cigarettes.

Comme le congrès américain n'a pas réussi à adopter une loi nationale, plusieurs Etats américains – le Texas, le Delaware, l'Oklahoma, l'Iowa et la Pennsylvanie – ont adapté leur propre législation. Cette année, l'Arizona, le Colorado, Hawaï, l'Idaho, l'Indiana, le Kansas, la Louisiane, l'Etat de Washington et le Wisconsin s'ajouteront à cette liste. (hon.ch Health On the Net Foundation, 06.01.09)

Aux Etats-Unis, la chambre des représentants a adopté une loi qui vise à augmenter l'impôt national sur le tabac de 39 cents à 1 dollar. Le Sénat devrait suivre le mouvement. Ces recettes fiscales supplémentaires doivent servir à prendre en charge des frais de santé pour des enfants dont les familles ne peuvent pas se payer une assurance-maladie, mais dont le revenu n'est pas non plus assez faible pour bénéficier du programme Medicaid. (swissquote.ch, 14.01.09)

Le parlement de l'Etat fédéral de Bavière a assoupli la protection contre le tabagisme dans la loi sur la protection de la santé. Il est notamment permis à nouveau de fumer dans les établissements publics d'une seule salle de moins de 75 m² et dans les salles annexes. (3Sat Teletext, 21.01.09)

Une fatwa contre le tabagisme a été prononcée en Indonésie le week-end passé. Le Conseil des Oulémas (théologiens de l'islam), la plus haute autorité religieuse du pays, a interdit la fumée dans les lieux publics. Par ailleurs, il a interdit aux femmes enceintes et aux enfants de fumer. Une fatwa est un avis religieux non contraignant; néanmoins, la plupart des Musulmans indonésiens respectent les règles édictées par le Conseil des Oulémas. (swissquote.ch, 28.01.09)

Informations générales Selon l'Office fédéral de la statistique, les chiffres d'affaires du groupe «Tabac, produits du tabac» ont augmenté de 1,8 point en termes nominaux en novembre 2008 (sans correction de l'inflation) par rapport à novembre 2007. (Cash online, 19.01.09)